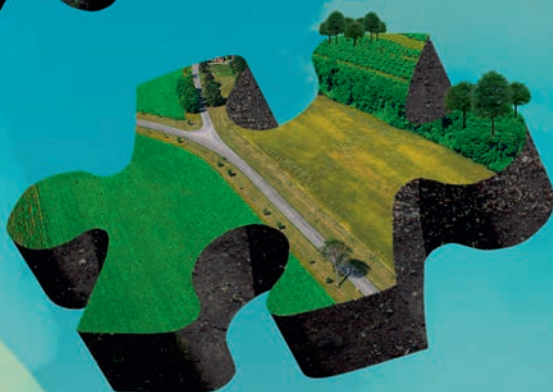


Relations État-intercommunalités : partenaire particulier cherche partenaires particulières



14^{es} Universités d'été
6. 7. 8 juillet 2022
CI Deauville



INTRO.

Les intercommunalités ne sont-elles tout simplement pas en train de changer de vocation ? Conçues, à l'origine, pour résoudre la problématique de l'atomisation du pouvoir local, elles ont de fait permis aux communes d'augmenter leur capacité d'action en organisant leurs regroupements, en favorisant le déploiement de projets communs et les mutualisations et en générant, ainsi, des économies d'échelle. Pour autant, l'évolution récente des rapports entre l'État et les collectivités locales semble poser en des termes nouveaux la fonction « traditionnelle » assignée aux communautés et métropoles : sont-elles toujours aujourd'hui au service des seules communes ? N'apparaissent-elles pas plutôt, aujourd'hui, comme les opératrices privilégiées des politiques que l'État porte dans et pour les territoires ?

Un État éparpillé façon puzzle

Au cours de ces dernières années, les politiques publiques nationales sont apparues de plus en plus fragmentées au regard de la démultiplication de structures spécialisées et expertes, les agences et les opérateurs. ANCT, ANRU, ANAH, ADEME, sans oublier les plus « anciens », comme la CAF, EDF ou encore la SNCF... On constate aujourd'hui la coexistence d'acteurs nationaux, définissant souvent leurs propres stratégie et politique et surtout s'adressant directement aux territoires pour leur proposer un catalogue de projets ou de produits susceptibles de les inscrire dans le registre des « transitions ».

Récemment, l'ANCT a même proposé aux intercommunalités des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) censés constituer un « guichet unique » regroupant l'essentiel des politiques contractuelles préexistantes et les différents appels à projet portés précisément par ces agences et opérateurs. L'entrée privilégiée *a priori* de ce « contrat global » : le Préfet. Problème : dans les faits, les préfets ne contrôlent qu'une partie très limitée des politiques nationales territorialisées et n'ont surtout pas la main sur les organismes externalisés du pouvoir central qui agissent en lien direct avec les collectivités. Disposant de leurs seules directions départementales des territoires, ils sont donc, en réalité, dans l'incapacité d'opérer la synthèse entre les interventions de l'État, celles de ses grands opérateurs mais aussi avec les stratégies des Régions en matière d'aménagement.

L'intercommunalité, instrument de la mise en cohérence

Un constat d'impuissance irrémédiable ? Non car, en pratique, ce sont les intercommunalités qui se retrouvent désormais en situation de mettre en cohérence sur le terrain les politiques des acteurs nationaux, c'est-à-dire de les intégrer au cadre local. Autrement dit, alors qu'elles étaient là pour regrouper les communes et ordonner le pouvoir local, les communautés et métropoles assurent aujourd'hui la « traduction » locale des politiques publiques nationales et s'affirment de fait comme les garantes de leur bon atterrissage sur le terrain. Coordination des politiques fabriquées par les niveaux supra –État, mais aussi Régions et Départements–, animation des réseaux de partenaires, design de politiques publiques... Assurant des fonctions de médiations essentielles, les intercommunalités apparaissent comme les acteurs incontournables, mieux, comme les « commutateurs » d'une action publique territoriale tournée vers les enjeux de transformation écologique et énergétique.

Cette dynamique ne change-t-elle pas complètement le métier des directeurs généraux –et *a fortiori* des élus– des communautés et métropoles ? Ne rapproche-t-elle pas leur rôle de celui qui était initialement dévolu aux préfets ? *In fine*, l'intercommunalité est-elle toujours et avant tout au service des communes ? N'apparaît-elle pas davantage désormais comme le bras armé de l'État dans les territoires ?

C'est ce fil rouge, celui d'une intercommunalité devenue, à bas bruit, l'échelon territorial de référence pour la définition et la mise en œuvre des politiques nationales de transition, qui structure la 14^e édition des Universités d'été de l'ADGCF. Rendez-vous à Deauville les 6, 7 & 8 juillet 2022 pour en débattre !

Florence CORNIER-PICOTIN

Secrétaire générale
adjointe de l'ADGCF

Yvonie RAMIS

Président de l'ADGCF

MERCREDI
06 JUILLET
APRÈS-MIDI

ANIMATION DES UNIVERSITÉS D'ÉTÉ

**Laurence
LEMOUZY**

Directrice scientifique
de l'Institut de
la Gouvernance
Territoriale et de la
Décentralisation

→ **15h30 Accueil | Philippe AUGIER**, président de la communauté de communes Cœur Côte Fleurie, maire de Deauville.

→ **15h45 Ouverture | Florence CORNIER-PICOTIN**, secrétaire générale adjointe de l'ADGCF et **Yvonie RAMIS**, président de l'ADGCF.

→ **16h00 Conférence inaugurale | Conjuguer unité républicaine et prise en compte des diversités locales : quel pacte État-territoires pour le mandat 2022-2027 ?** Intervention d'un président d'exécutif d'intercommunalité (*en attente de confirmation*).

La crise de la COVID-19 a mis en lumière la capacité des collectivités à coopérer et à mobiliser les ressources de leur territoire pour protéger leurs habitants. À l'aune de cette dynamique, de plus en plus d'acteurs locaux et nationaux revendiquent la possibilité pour « certaines » administrations locales de produire leurs propres règles de droit ou de déroger à la norme nationale. Jusqu'où faut-il ou peut-on aller en matière de différenciation territoriale ? Le principe d'« égalité » a-t-il encore un avenir, voire un sens, au regard des mutations qui bousculent aujourd'hui les sociétés locales ?

→ **17h00 Valorisation des travaux partenariaux menés en 2022.**

→ **18h30 Rencontre avec les partenaires.** Centre culturel Les Franciscaines, 145b avenue de la République, Deauville. Venez rencontrer les partenaires qui font vivre l'association au travers d'un parcours thématique organisé dans un lieu artistique et culturel d'exception.

→ **20h00 Cocktail dinatoire.** Centre culturel « Les Franciscaines » 145b avenue de la République, Deauville.

JUILLET
MATIN
07
JEUDI

➔ **9h15 Conférence | Non, l'État n'a jamais abandonné les territoires.** Laurent DAVEZIES, économiste, professeur au CNAM.

Rejet ou condamnation de l'État plus ou moins violentes, appels à toujours plus de justice fiscale, mouvements de révolte contre les inégalités... Largement relayées par les médias, les protestations évoquant un « abandon » des territoires par le pouvoir central, les discours récurrents sur l'explosion des fractures territoriales semblent ignorer —ou passer sous silence— les mécanismes de solidarité et les dispositifs de redistribution exceptionnels de notre pays. En dépit de la concentration croissante des richesses, les inégalités de revenu entre les territoires se réduisent depuis des décennies et ce, grâce notamment à l'action de la puissance publique.

➔ **10h30 Table ronde | Face à l'État « pluriel » : quelle stratégie de territorialisation pour les communautés et métropoles ?**

Introduction | Renaud EPSTEIN, maître de conférences en science politique, Université de Saint-Germain-en-Laye.

Avec **Vincent BRETEAU**, DGS d'Orléans Métropole ; **Yves LE BRETON**, directeur général de l'ANCT ; **Héloïse PAUMIER**, DGS de la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge ; **Nicolas SOUDON**, directeur exécutif des territoires, ADEME ; **un.e représentant.e** de l'ANAH.

Partageant désormais l'initiative et le pilotage des politiques publiques avec ses « Agences » et des opérateurs publics mais aussi privés, l'État a renouvelé ses modes d'intervention en s'appuyant, de fait, sur une batterie d'instruments diversifiés et en privilégiant, comme maille d'atterrissage de son action, les communautés et métropoles. Inexorablement, l'intercommunalité s'affirme donc comme le lieu de partage et de mise en débat des politiques nationales : comment s'opère concrètement ce rôle d'ensemblier ? Comment est mené au quotidien ce travail de traduction, de coordination et de territorialisation des politiques et projets étatiques ? Comment les directeurs généraux intercommunaux appréhendent-ils leur relation avec les cadres dirigeants des « satellites » de l'État —et réciproquement— ?

➔ **12h00 Déjeuner.** Salon du CID.

JUILLET
APRÈS-MIDI
07
JEUDI


➔ **14 h00 Introduction | Présentation de la plateforme de propositions de l'ADGCF aux candidats à la présidentielle de la République.**
Florence CORNIER-PICOTIN, secrétaire générale adjointe de l'ADGCF.

➔ **14 h15 Ateliers prospectifs | 2022-2027 : quel projet pour les relations État-intercommunalités ?**

En partenariat avec Futuribles.

Inflation législative et normative, pilotage à distance, remise en cause de l'autonomie fiscale des collectivités... Aux yeux des acteurs locaux, c'est souvent la figure du « Léviathan » qui caractérise aujourd'hui le mieux l'« État » et qui semble définir sa relation avec les territoires. Dans un contexte nouveau, post pandémie, marqué la prégnance des enjeux climatiques et la mise en œuvre du « zéro artificialisation nette » (ZAN), il est plus que jamais nécessaire de mener un travail de redéfinition de son rôle et de ses missions vis-à-vis des collectivités.

Cette séquence prospective des Universités d'été de l'ADGCF, a précisément pour objectif de recueillir le point de vue des directeurs généraux des intercommunalités sur le contenu d'un potentiel réajustement de notre organisation territoriale mais aussi d'une réforme de l'État local susceptible de conduire à davantage de co-construction dans l'élaboration, la conduite et l'évaluation de l'action publique.

➔ **19 h00 Soirée | L'ADGCF fête ses 30 ans !** Dîner à la Villa Le Cercle, 1 rue Le Marois, Deauville, offert par  **VEOLIA.**

VENDREDI 08 JUILLET MATIN

➔ **9h15 Conférence | Comment repenser l'organisation de l'État (et de ses territoires) à l'aune de l'urgence climatique ?** Patrick LE GALÈS, directeur de recherche au CNRS.

Alors que la question environnementale innervait l'ensemble du débat et des politiques publiques, le pouvoir central doit composer avec des problématiques qui réinterrogent, voire dépassent, son registre d'action traditionnel et des communautés et métropoles qui tendent à prendre l'initiative et qui s'imposent comme les fers de lance de la lutte contre le réchauffement climatique. Comment organiser les synergies, surtout, comment répondre à l'exigence de « protection » émanant de nos concitoyens et leur garantir des conditions de vie véritablement « durables » ?

➔ **10h15 Conférence | CRTE : l'instrument de la consécration ou de la dilution pour la dynamique intercommunale.** Philippe ESTÈBE, géographe, directeur d'études à la Coopérative Acadie.

Le lancement, à la fin de l'année 2020, des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) visait à rassembler dans un « document unique », multi partenarial, les différents dispositifs contractuels préexistants et à les territorialiser à l'échelle des intercommunalités. Quel premier bilan en faire aujourd'hui ? Ont-ils réussi à transformer en profondeur l'appréhension des politiques contractuelles

et à donner davantage de contenu à la relation entre les territoires et les services préfectoraux ? Les communautés et métropoles apparaissent-elles vraiment désormais comme les cadres légitimes de la transition et de la relance ou comme l'espace de compilation des projets communaux ?

➔ **11h00 Table ronde | De l'« intercesseur » au commissaire de la République : quelles figures pour la préfectorale en 2022-2027 ?**

Avec Yannick BLANC, président de Futuribles, préfet ; Hélène GUILLET, présidente déléguée du SNDGCT ; Martine POIROT, présidente exécutive de l'ADGCF ; un.e représentant.e de l'Association du corps préfectoral et des hauts fonctionnaires du ministère de l'Intérieur ; Yvonnic RAMIS, président de l'ADGCF.

Le repositionnement des préfets au cœur de l'organisation territoriale au cours de ces dernières années est venu rompre avec le discours récurrent sur le « retrait » de l'État, la crise sanitaire remettant même la verticalité de l'État et de ses ramifications territoriales à l'ordre du jour. Dans un contexte où les partenariats et les stratégies coopératives apparaissent cruciales, comment envisagent-ils leur rôle vis-à-vis des territoires ? Comment appréhendent-ils la montée en responsabilité des intercommunalités via notamment le CRTE ? Inversement, qu'attendent — ou que peuvent espérer — les directeurs généraux du bloc local des services préfectoraux ?

➔ **12h00 Clôture des 14^{es} Universités d'été des directeurs généraux des communautés et métropoles.** Florence CORNIER-PICOTIN, secrétaire générale adjointe de l'ADGCF.

➔ **12h30 Cocktail déjeunatoire.** Salon du CID.

Inscription obligatoire sur www.adgcf.fr

Droits d'inscription par personne

Règlement par carte bancaire ou mandat administratif :

- Forfait CC adhérents **150 € TTC**
- Forfait CC non adhérents **300 € TTC**
- Forfait CA, métropoles, autres adhérents **200 € TTC**
- Forfait CA, métropoles, autres, non adhérents **500 € TTC**
- Forfait uniquement à la soirée du jeudi 7 juillet **125 € TTC**
- Forfait partenaires **250 € TTC**
- Forfait non partenaires **1500 € TTC**
- Forfait cabinets affiliés **500 € TTC**

Informations :

contact@adgcf.fr

Frais d'annulation :

Toute demande d'annulation devra être formulée par mail auprès de contact@adgcf.fr au plus tard le **mercredi 22 juin**. Au-delà de cette date, les frais d'annulation seront facturés pour un montant équivalent à l'inscription.

Organiser votre déplacement

En avion : aéroport de Caen-Carpiquet, route de Caumont, 14650 Carpiquet (à 54 min du Centre international de Deauville). Desserte Bordeaux, Toulouse, Nice, Lyon.
<http://www.caen.aeroport.fr/>

En train : Paris Saint-Lazare > Deauville Trouville.

À pied : accès depuis la gare de Deauville Trouville.

En voiture : coordonnées GPS Centre international de Deauville CID, latitude 48.862725, longitude 2.28759200000018.

En taxi : 02 31 87 35 00.

Vous loger

Réservez dès à présent votre hôtel sur <https://www.indeauville.fr>

L'ADGCF
EN PARTENARIAT
AVEC :

**INTERCOMMUNALITÉS
DE FRANCE**


cœur côte fleurie
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



LES DIRIGEANT.E.S
DE TERRITOIRES

22 rue Joubert
75009 Paris
01 55 04 88 19
www.adgcf.fr